



## Compte-rendu des CAPL des 9 et 10 novembre 2017

### Sélection par liste d'aptitude - C en B - B en A

#### **Liste d'aptitude de C en B au titre de 2018**

430 agents du département pouvaient postuler, 86 agents l'ont effectivement fait pour seulement 10 potentialités (comme 2017).

De moins en moins d'agents postulent à cette voie de promotion, non pas en raison de la sélectivité mais bien en raison du risque de mobilité tant fonctionnelle que géographique. Les mesures annoncées par Bruno PARENT ne sécurisent en rien la mobilité de nos collègues et les bloqueraient même pendant 3 ans sur leur 1ère affectation de contrôleur.

Après les débats, parfois tendus, de la CAPL locale, il en ressort un classement de :

- ✓ 13 agents en "excellent"
- ✓ 7 agents en "très bon"
- ✓ et malheureusement 66 agents toujours classés "à revoir" !

**les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 ont voté CONTRE** ces 3 projets parce que :

- les taux de promotions se réduisent d'années en années comme peau de chagrin alors que la technicité de nos missions et l'expertise de nos collègues grandissent;
- le nombre de promotions du département est trop faible et les suppressions d'emplois annoncées pour les prochaines années, qui continuent de toucher principalement les agents, feront, mathématiquement, diminuer ce nombre de promotions.
- il reste toujours malheureusement trop d'agents dont le dossier est classé dans la liste mal nommée des "A REVOIR".

#### **Liste d'aptitude de B en A au titre de 2018**

406 contrôleurs pouvaient postuler (Plage d'appel statutaire, PAS), 72 contrôleurs ont effectivement postulé pour uniquement 2 potentialités (contre 3 en 2017)

**La sélectivité est à son comble pour cette de promotion (0,5 % sur la PAS, moins de 3% sur les candidatures effectives) !**

Après les débats, il en ressort un classement de :

- ✓ 4 contrôleurs en "excellent"
- ✓ 6 contrôleurs en "très bon"
- ✓ et malheureusement 62 contrôleurs toujours classés "à revoir" !

**1 seul nouveau dossier est monté en "très bon" cette année !**

Pour les mêmes raisons que pour la liste d'aptitude de C en B, **les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 ont voté CONTRE**

Comme pour les C en B, la direction nous a indiqué que la promotion par liste d'aptitude, n'était pas un dû, ni une récompense de fin de carrière. Les agents qui y postulent doivent par contre démontrer leur future aptitude à exercer dans le corps supérieur ! Sur quels critères, toujours aussi difficile de le traduire sur le Compte-Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) qui est l'élément central d'analyse de votre dossier.

**Alors, comme chaque année,**

les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** vous demandent d'être très vigilants lors de la période des entretiens et de ne pas rester seuls face à ce CREP (l'analyser en amont, le faire évoluer et en être le plus satisfait possible à la fin).

La réforme induite par PPCR, la disparition des réductions d'ancienneté mais aussi la correspondance chiffrée du tableau synoptique et le jugement de l'évaluateur à "l'aptitude à", feront du CREP le jugement ultime pour cette voie d'accès.

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62** sera à vos cotés dès la prochaine campagne d'évaluation pour vous aiguiller sur ce chemin !

Nos collègues classés sur les listes "excellent" ou "très bon" et malheureusement ceux restés en "à revoir" qui nous ont confié leurs dossiers ont été prévenus individuellement !

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** sont toujours à votre disposition pour obtenir information et conseil.

CAPL n°1 : Wilfried GLAVIEUX, Laurence MOUTIN-LUYAT et Nicolas LEGRAND (expert)

CAPL n°2 : Claudie COINTE, Marine CAILLERET, Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA et experts Céline VANDEN-BROECK et Wilfried GLAVIEUX

CAPL n°3 : Elisabeth DAULT, Elvira CACHERA, Anne-Sophie HURTRELLE et expert Grégory HAUDIQUER

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

*Wilfried GLAVIEUX, Delphine FACON, Sandrine BUQUET*

*Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT*

